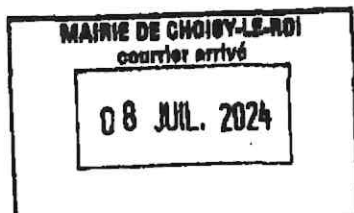


Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Maires
des Communes adhérentes

À l'attention de Mesdames et Messieurs les
Directeurs généraux des services.



LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Objet : Adhésion au SIFUREP des communes de Cergy et de Chartrettes

Pièces jointes : Délibérations n°2024-06-05 et n°2022-06-06 en date du 11 juin 2024

Madame, Monsieur le Maire, et cher(e) collègue,

Les communes de Cergy et de Chartrettes ont demandé leur adhésion à la compétence « Service extérieur des pompes funèbres » par délibérations respectives en dates des 21 décembre 2023, et 3 avril 2024.

Lors de sa séance du 11 juin dernier, le Comité syndical du SIFUREP a approuvé ces adhésions, à l'unanimité (délibérations n°2024-06-05 et n°2024-06-06 annexées).

Il convient désormais que les adhérents se prononcent, conformément aux articles L.5211-17 à L.5211-20 et L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales sur l'adhésion des communes de Cergy et de Chartrettes au syndicat.

En l'absence de vote sur le sujet dans un délai de trois mois à compter de la réception de la présente circulaire, la décision de la collectivité est réputée favorable.

En cas de vote de votre assemblée délibérante, je vous remercie de bien vouloir transmettre au syndicat, dans les meilleurs délais, copie de la délibération correspondante.

Passé ce délai de trois mois, l'adhésion des communes de Cergy et de Chartrettes sera effective. L'extension du périmètre du syndicat sera ensuite prononcée par arrêté inter préfectoral.

Pour tout renseignement concernant ce dossier, vous pouvez joindre Monsieur Michel FRANGE, Responsable juridique (06 25 31 19 56 - juridique@sifurep.com).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Cher(e) Collègue, mes salutations cordiales et dévouées.

Paris, le
Le 2 juillet 2024
Le Président



Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie
Vice-Président de l'Établissement Public Territorial
Paris Ouest La Défense

La présente circulaire a été adressée par le SIFUREP, pour information à Mesdames, Messieurs les délégué(e)s (e)s.



0724-A11064 08/07/2024

Tour Lyon Bercy - 173-175 rue de Bercy - CS 10205 - 75588 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01 44 74 85 70
Site internet : <http://www.sifurep.com>

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240930-DEL-24-116-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUIN 2024

Délibération n°2024-06-05

OBJET : Adhésion de la commune de Cergy à la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-18, L.5211-20 et suivants, ainsi que son article L.5212-16,

Vu les statuts du SIFUREP approuvés par arrêté inter préfectoral n°75-2019-02-22-01 en date du 22 février 2019,

Vu la délibération du Conseil municipal Cergy du 21 décembre 2023 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »,

Considérant que toute extension du périmètre du syndicat par adhésion d'une nouvelle commune est soumise à l'approbation du Comité syndical,

Vu le budget syndical,

Sur proposition du bureau,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve l'adhésion de la commune Cergy à la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

Article 2 : Autorise le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, et notamment à consulter les communes membres du syndicat conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire, le présent acte, compte tenu :

- De sa publicité sous format numérique
- De sa transmission en préfecture

Le Président



J. Kossowski

Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie
Vice-Président de l'Établissement Public Territorial
Paris Ouest La Défense

COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUIN 2024

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, dont les membres ont été légalement convoqués par le Président le 3 juin 2024 s'est réuni le 11 juin 2024 à 10 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président, à l'Espace Vivacity, situé 155 rue de Bercy, Paris 12^{ème}.

Affaires communes		
Délégués en exercice 115	Étaient présents	58
	Étaient représentés	7
	Votants	65

Étaient présents

M.FRANCESCHI (Afortville), Mme ENAME (Antony), M.CHAUMERLIAC (Bois-Colombes), M.BEMMOUSSAT (Bonneuil-sur-Marne), M.ORUSCO (Cachan), Mme LYET (Charenton-le-Pont), M.DESSEN (Châtenay-Malabry), M.LIEVRE (Chaville), M.FABRE (Chennevières-sur-Marne), Mme RIGAUD (Chevilly-Larue), M.COELHO (Choisy-le-Roi), M.MILCOS (Clamart), M.MOHELLEBI (Colombes), M.CONNAN (Coubron), M.KOSSOWSKI (Courbevoie), M.WANNIN (Créteil), M.DACHVILLE (Drancy), M.CLAVEL (Dugny), Mme PITOIS (Ennery), Mme YAZIDI (Epinay-sur-Seine), Mme AVOGNON ZONON (Fontenay-sous-Bois), M.CARISTAN (Fresnes), Mme AUBRY (Gagny), M.AGGOUNE (Gentilly), M.BERANGER (Issy-les-Moulineaux), M. SOILIH (La Courneuve), M. CITERNE (La Garenne-Colombes), M. MOUCHARD (La Queue-en-Brie), Mme BANKOLE (Le Bourget), Mme TEMENIDES (Le Chesnay Rocquencourt), M.COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), M.LAGRANGE (Les Lilas), Mme ASSAYAG (Les Pavillons-sous-Bois), Mme DELESSARD (Maisons-Alfort), M.RENARD (Méry-sous-Oise), M.CHAINÉY (Montfermeil), M.VIGNERON (Montreuil), Mme GRAINE (Montrouge), M.PRISSETTE (Noisy-le-Sec), M.ATLAN (Orly), M.MARTIN (Ormesson-sur-Marne), M.JOUVENELLE (Pierrefitte-sur-Seine), Mme LEGRAND-ROBERT (Pontoise), M.GAHNASSIA (Puteaux), M.M'BOUDOU (Ris-Orangis), Mme MAILLOT (Rosny-sous-Bois), M.PASADAS (Rueil-Malmaison), M.MORRELI (Rungis), M.MEDINA (Saint-Mandé), Mme VISCARDI (Saint-Maur-des-Fossés), Mme DUROSELLE (Saint-Maurice), Mme BACH (Sceaux), M.PERRIN-BIDAN (Suresnes), M.LEMAIRE (Vanves), Mme POLONI (Villeneuve-la-Garenne), Mme HERTIG (Villeneuve-la-Garenne), Mme ALVES (Villeneuve-Saint-Georges), M.AMMAD (Villetaneuse).

Ont donné pouvoir

Madame DEPRINCE, déléguée titulaire de Clichy-sous-Bois, à Monsieur AGGOUNE, délégué titulaire de Gentilly et Vice-Président,

Monsieur HMANI, délégué titulaire de Nanterre et Vice-Président, à Monsieur KOSSOWSKI, délégué titulaire de Courbevoie et Président,

Monsieur MARTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine, à Monsieur COUTURE, délégué titulaire du Perreux-sur-Marne et Vice-Président,

Monsieur MUSSO, délégué titulaire de Sucy-en-Brie, à Monsieur FRANCESCHI, délégué titulaire d'Afortville,

Monsieur PARENT, délégué titulaire de Bièvres, à Madame YAZIDI, déléguée titulaire d'Epinay-sur-Seine et Vice-Présidente,

Monsieur PECAULT, délégué titulaire du Pré-Saint-Gervais, à Monsieur LAGRANGE, délégué titulaire des Lilas et Vice-Président,

Monsieur PIERCY, délégué titulaire de Saint-Denis, à Monsieur JOUVENELLE, délégué titulaire de Pierrefitte.

COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUIN 2024

DELIBERATION N°2024-06-06

OBJET : Adhésion de la commune Chartrettes à la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »

Le Comité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-18, L.5211-20 et suivants, ainsi que son article L.5212-16,

Vu les statuts du SIFUREP approuvés par arrêté inter préfectoral n°75-2019-02-22-01 en date du 22 février 2019,

Vu la délibération du Conseil municipal Chartrettes du 3 avril 2024 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »

Considérant que toute extension du périmètre du syndicat par adhésion d'une nouvelle commune est soumise à l'approbation du Comité syndical,

Vu le budget syndical,

Sur proposition du bureau,

A l'unanimité,

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve l'adhésion de la commune Chartrettes à la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »

Article 2 : Autorise le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, et notamment à consulter les communes membres du syndicat conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire, le présent acte, compte tenu :

- De sa publicité sous format numérique
- De sa transmission en préfecture
- De sa notification à l'intéressé

La Président



Jacques KOSSOWSKI
Maire de Courbevoie
Vice-Président de l'Établissement Public Territorial
Paris Ouest La Défense

COMITÉ SYNDICAL DU 11 JUIN 2024

Le Comité syndical du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, dont les membres ont été légalement convoqués par le Président le 3 juin 2024 s'est réuni le 11 juin 2024 à 10 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jacques KOSSOWSKI, Président, à l'Espace Vivacity, situé 155 rue de Bercy, Paris 12^{ème}.

Affaires communes		
Délégués en exercice 115	Étaient présents	58
	Étaient représentés	7
	Votants	65

Étaient présents

M.FRANCESCHI (Alfortville), Mme ENAME (Antony), M.CHAUMERLIAC (Bois-Colombes), M.BEMMOUSSAT (Bonneuil-sur-Marne), M.ORUSCO (Cachan), Mme LYET (Charenton-le-Pont), M.DESSEN (Châtenay-Malabry), M.LIEVRE (Chaville), M.FABRE (Chennevières-sur-Marne), Mme RIGAUD (Chevilly-Larue), M.COELHO (Choisy-le-Roi), M.MILCOS (Clamart), M.MOHELLEBI (Colombes), M.CONNAN (Coubron), M.KOSSOWSKI (Courbevoie), M.WANNIN (Créteil), M.DACHIVILLE (Drancy), M.CLAVEL (Dugny), Mme PITOIS (Ennery), Mme YAZIDI (Epinay-sur-Seine), Mme AVOGNON ZONON (Fontenay-sous-Bois), M.CARISTAN (Fresnes), Mme AUBRY (Gagny), M.AGGOUNE (Gentilly), M.BERANGER (Issy-les-Moulineaux), M. SOILIH (La Courmeuve), M. CITERNE (La Garenne-Colombes), M. MOUCHARD (La Queue-en-Brie), Mme BANKOLE (Le Bourget), Mme TEMENIDES (Le Chesnay Rocquencourt), M.COUTURE (Le Perreux-sur-Marne), M.LAGRANGE (Les Lilas), Mme ASSAYAG (Les Pavillons-sous-Bois), Mme DELESSARD (Maisons-Alfort), M.RENARD (Méry-sous-Oise), M.CHAINÉY (Montfermeil), M.VIGNERON (Montreuil), Mme GRAINE (Montrouge), M.PRISSETTE (Noisy-le-Sec), M.ATLAN (Orly), M.MARTIN (Ormesson-sur-Marne), M.JOUVENELLE (Pierrefitte-sur-Seine), Mme LEGRAND-ROBERT (Pontoise), M.GAHNASSIA (Puteaux), M.M'BOUDOU (Ris-Orangis), Mme MAILLOT (Rosny-sous-Bois), M.PASADAS (Rueil-Malmaison), M.MORRELI (Rungis), M.MEDINA (Saint-Mandé), Mme VISCARDI (Saint-Maur-des-Fossés), Mme DUROSELLE (Saint-Maurice), Mme BACH (Sceaux), M.PERRIN-BIDAN (Suresnes), M.LEMAIRE (Vanves), Mme POLONI (Villeneuve-la-Belle-Garenne), Mme ALVES (Villeneuve-Saint-Georges), M.AMMAD (Villetaneuse).

Ont donné pouvoir

Madame DEPRINCE, déléguée titulaire de Clichy-sous-Bois, à Monsieur AGGOUNE, délégué titulaire de Gentilly et Vice-Président,

Monsieur HMANI, délégué titulaire de Nanterre et Vice-Président, à Monsieur KOSSOWSKI, délégué titulaire de Courbevoie et Président,

Monsieur MARTIN, délégué titulaire de Carrières-sur-Seine, à Monsieur COUTURE, délégué titulaire du Perreux-sur-Marne et Vice-Président,

Monsieur MUSSO, délégué titulaire de Sucy-en-Brie, à Monsieur FRANCESCHI, délégué titulaire d'Alfortville,

Monsieur PARENT, délégué titulaire de Bièvres, à Madame YAZIDI, déléguée titulaire d'Epinay-sur-Seine et Vice-Présidente,

Monsieur PECAULT, délégué titulaire du Pré-Saint-Gervais, à Monsieur LAGRANGE, délégué titulaire des Lilas et Vice-Président,

Monsieur PIERCY, délégué titulaire de Saint-Denis, à Monsieur JOUVENELLE, délégué titulaire de Pierrefitte.

Ref : circ 24-B Adh SIFUREP

SD : 87000933822330S

Déposé le : 04.07.2024
130186007TR00097
LR RI AR



Monsieur Tonino PANETTA
Maire
Hôtel de ville
Place Gabriel Péri
94607 CHOISY LE ROI



130186007TR000972010A

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20240930-DEL-24-116-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024